

GIVRAND, le 26 février 2026

Dossier suivi par Ludovic PRIOU
Tél. : 06.70.61.00.34
Courriel : ludovic.priou@vie-jaunay.com

Réf. : smm-2026-11

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : - Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 09/12/2025
- Note explicative de synthèse
- Présentation brève et synthétique du BP 2026 et du CFU 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 6 MARS 2026 à 9 h 30
à la Salle « Lys de mer » de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à GIVRAND.**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Approbation du compte financier unique 2025
2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
3. Approbation du budget primitif 2026
4. Amortissement des immobilisations
5. Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents – Mandat au Centre de Gestion de la Vendée

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

6. Programme d'animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay » - Années 2026 et 2027

Questions diverses

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, par un délégué suppléant de votre structure.**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET